

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale et de la Décentralisation.

Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 29 octobre 2009 à la Maison communale à Rhisnes, à 19H30 précises.

Le Secrétaire,

Le 20 octobre 2009,
Le Bourgmestre,ff

Y.GROIGNET

O.NYSSEN

EN SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2009: Approbation
2. Démission d'une Conseillère de l'Action Sociale: Présentation du remplaçant
3. Centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques: Fixation du taux pour l'exercice d'imposition 2010: Décision
4. Centimes additionnels au précompte immobilier: Fixation du taux pour 2010: Décision
5. Budget de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes: Exercice 2010: Approbation
6. Budget de la Fabrique d'Eglise de Bovesse: Exercice 2010: Approbation
7. Budget de la Fabrique d'Eglise d'Emines: Exercice 2010: Approbation
8. Budget du CPAS: Exercice 2009: Modification budgétaire n° 2: Service ordinaire: Approbation
9. Budget du CPAS: Exercice 2009: Modification budgétaire n° 2: Service extraordinaire: Approbation
10. INATEL: Assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2009: Décision
 - a) Mise en liquidation
 - b) Situation comptable au 31 août 2009
 - c) Rapport justificatif du Conseil d'Administration sur le projet de dissolution
 - d) Rapport du Réviseur
 - e) Fin des mandats des Administrateurs et décharge
 - f) Désignation des liquidateurs et fixation de leur rémunération

11. IDEG: Financement général de l'Intercommunale: Garantie communale dans le cadre d'un emprunt: Décision
12. Fourniture de gasoil de chauffage et industriel: Exercice 2010: Décision
13. Fourniture de gasoil routier: Exercice 2010: Décision
14. SA Holding communal: Augmentation de capital par apport en numéraire: Prise de participation: Décision
15. Patrimoine communal: Petit Val Saint-Joseph: Acquisition de 12 boîtes aux lettres: Décision
 - a) Descriptif
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
16. Administration communale: Acquisition de matériel de reprographie: Décision
 - a) Descriptif
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
17. Bulletin d'informations communal: Mise en page et impression: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
18. Accueil extra-scolaire: Achat de divers matériels: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
19. Administration communale: Acquisition d'un véhicule: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
20. Elargissement de voirie le long d'un lotissement: Section de Meux: Plan: Approbation
21. Elargissement de voirie le long d'un lotissement: Section de Meux: Plan: Approbation
22. Budget communal: Exercice 2009: Modification budgétaire n° 3: Service ordinaire: Approbation
23. Budget communal: Exercice 2009: Modification budgétaire n° 4: Service extraordinaire: Approbation

A HUIS-CLOS:

24. Ratification des désignations d'un maître de psychomotricité et d'éducation physique à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
25. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère

26. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
27. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
28. Ratification de la désignation d'un maître spécial de psychomotricité APE à temps plein aux écoles communales de La Bruyère (20 périodes) et Fernelmont (6 périodes)
29. Ratification de la désignation d'une puéricultrice APE à temps partiel à l'école communale " le Ry d'Argent " de Rhisnes
30. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de langue moderne à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
31. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de langue moderne à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
32. Ratification de la désignation d'un maître spécial de langue moderne à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
33. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
34. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère

COMMENTAIRES

/

2. Madame Francine Ravet a été élue de plein droit membre du Conseil de l'Action Sociale en séance du Conseil Communal du 4 décembre 2006. Récemment, elle a souhaité, par lettre adressée tant à la Présidente du CPAS qu'au Bourgmestre, démissionner de ce mandat. Le groupe MR a désigné Monsieur Numa Dauginet pour lui succéder.

3. Taux inchangé : 8%
Le rapport de cette taxe s'établit à :

<u>Année</u>	<u>Taux</u>	<u>Recettes</u>
2004	8%	2.052.842,00€
2005	8%	2.247.906,13€
2006	8%	2.309.807,03€
2007	8%	3.735.519,76€
2008	8%	2.464.025,26€
2009(budget)	8%	2.742.201,54€

4. Taux inchangé : 2100
Le rapport de cette taxe s'établit à :

<u>Année</u>	<u>Taux</u>	<u>Recettes</u>
2004	2100	945.293,00€
2005	2100	950.655,96€
2006	2100	998.361,50€
2007	2100	1.035.740,26€
2008	2100	1.093.714,94€
2009 (budget)	2100	1.180.350,00€

5.

Recettes : 48.962,56€	Dépenses : 48.962,56€	Solde : 0
Participation communale : 36.808,33€ (28.561,16€ en 2008 et 29.378,58€ en 2009)		

L'augmentation de la dotation communale trouve son origine principalement dans les accroissements de coûts des entretiens et des réparations tant de l'église que de la sacristie.

6.

Recettes : 14.133,79€	Dépenses : 14.133,79€	Solde : 0
Participation communale : 11.438,04€ (11.682,92€ en 2008 et 9.386,80€ en 2009)		

7.

Recettes : 115.416,83€	Dépenses : 115.416,83€	Solde : 0
Participation communale : 14.041,58€ (24.540,58€ en 2008 et 5.289,75€ en 2009)		

La dotation communale s'est finalement élevée dans le budget 2009 corrigé par la tutelle à 13.804,74€ en raison d'un résultat escompté pour 2007 ramené de 26.465,74€ à 17.936,75€. Par ailleurs, un subside communal extraordinaire (50.000€) est à nouveau sollicité comme en 2009 (70.000€ avec une utilisation effective de 57.000€ pour des travaux de lutte contre l'humidité et de peinture).

Dans un passé proche, la Commune a financé également la réalisation de travaux électriques (27.500€ en 2008) et de toiture (10.390€ en 2006).

Pour 2010, sont envisagés le placement d'un tinteur ainsi que d'une commande automatique des cloches, la réparation du clocher, le remplacement des abat-sons, le rafraîchissement des corniches, le renouvellement du paratonnerre et le traitement des murs extérieurs contre l'humidité.

8.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	1.403.376,00€	1.403.376,00€	0
Augmentation de crédits	5.000,00€	37.170,00€	-32.170,00€
Diminution de crédits	55.000,00€	87.170,00€	32.170,00€
Nouveau budget	1.353.376,00€	1.353.376,00€	0

L'intervention communale demeure inchangée.

9.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	244.338,69€	244.338,69€	0
Augmentation de crédits	6.000,00€	6.000,00€	0
Diminution de crédits	0	0	0
Nouveau budget	250.338,69€	250.338,69€	0

10. /

11. Afin de financer la montée en puissance des pouvoirs publics dans le capital des GDR (Gestionnaires de Réseaux de Distribution) imposée par les décrets Gaz et Electricité, ces derniers ont proposé de coupler lesdites opérations de montée en puissance à des réductions de fonds propres. En date du 10 décembre 2008, le Conseil d'Administration d'IDEG a donc marqué son accord sur le lancement de cette procédure dans le but d'obtenir un emprunt réparti en 4 lots distincts :

Lot 1 : 43.739.000€ (Electricité)

Lot 2 : 63.769.000€ (Electricité)

Lot 3 : 6.276.000€ (Gaz)

Lot 4 : 9.151.000€ (Gaz)

Bien que le remboursement en capital et intérêts soit assuré par l'Intercommunale, les garanties d'emprunt doivent être souscrites par les villes et communes associées ainsi que par Electrabel. La part de la garantie dévolue à la Commune, est calculée sur base du nombre tant de parts détenues dans le capital que de points de fourniture.

Pour La Bruyère, les montants réels de couverture atteignent 1.046.952,51€ et 4.271€ pour les activités respectivement d'électricité et de gaz.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur cet octroi de caution.

12. Comme chaque année à pareille époque, il est proposé de procéder au marché d'approvisionnement en gasoil de chauffage des cuves principalement des différentes écoles communales, de l'Administration communale, de l'entrepôt de Villers-Lez-Heest et de la bibliothèque de Meux. La consommation annuelle est estimée à 80.000 litres. Ce marché porte également sur la fourniture de gasoil industriel destiné à certains engins du service des travaux (\pm 25.000 litres). Mode de marché : procédure négociée.
13. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de renouveler le contrat d'approvisionnement en gasoil routier (\pm 40.000 litres). Mode de marché : procédure négociée.

14. Le 30 septembre 2009, l'Assemblée générale extraordinaire du Holding Communal SA a décidé notamment d'augmenter le capital social de la société, par apport en argent, de 249.988.997,12€. L'émission se déroulera en 2 phases.
En fonction du portefeuille détenu actuellement par la Commune, celle-ci dispose d'un droit de préférence pour participer à ladite augmentation de capital à concurrence de 178.585,60€ lors du premier tour.
Par la suite, dans la mesure où tous les droits de préférence n'auraient pas été exercés, elle pourra souscrire aux actions restantes lors d'un second tour pour un montant maximum fixé à hauteur de la participation au premier tour.
15. Dans le cadre de la rénovation de l'ancien couvent de Rhisnes et de sa transformation en appartements, il est suggéré de procéder à l'acquisition de 12 boîtes aux lettres pour les locataires notamment.
Le devis estimatif atteint 2.400€ TVAC.
Mode de marché : procédure négociée..
16. Les imprimantes actuellement utilisées par les différents services de l'Administration communale sont devenues, au fil des années, de moins en moins performantes et de plus en plus chères en terme de consommables.
Par ailleurs, les pannes se succèdent.
Dans l'optique de réduire ces coûts d'impression, le Collège Communal a décidé de centraliser lesdites impressions sur les photocopieurs acquis dans un passé récent.
Toutefois, il s'avère nécessaire d'acquérir 2 imprimantes couleur à jet d'encre format A3 pour les tirages inhérents aux registres tant du Conseil et du Collège que de l'Etat Civil, ainsi qu'une imprimante laser couleur format A3 pour les activités de cartographie du service de l'urbanisme.
Le devis estimatif s'élève à 3.500€ TVAC.
Mode de marché : procédure négociée.
17. Le 14 février 2008, le Conseil Communal marquait son accord pour lancer une procédure de marché public destinée à la confection et à la distribution d'une nouvelle version du bulletin communal.
Une seule société a déposé une offre qui par ailleurs ne correspondait pas totalement au contenu du cahier spécial des charges. Aucune attribution de ce travail n'avait donc été possible.
Aujourd'hui, le Collège souhaite relancer une procédure qui ne requerra plus de l'adjudicataire, à la différence de la première, ni la recherche d'encarts publicitaires ni la distribution des exemplaires produits.
Le devis estimatif s'élève à 18.000€ TVAC.
Mode de marché : procédure négociée.
18. Dans le cadre des activités extra-scolaires, il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition de divers matériels ludiques et utilitaires supplémentaires.
Le devis estimatif avoisine 14.000€ TVAC.
Mode de marché : procédure négociée.
19. Jusqu'il y a peu, les services administratifs disposaient de 2 voitures utilisables pour les indispensables déplacements de certains de leurs agents vers les lieux de réunion extérieurs notamment. Parfois même, la mise à disposition d'un véhicule emprunté au service des travaux, était sollicitée.
Il est proposé d'acquérir une voiture neuve en remplacement de l'un des 2 moyens de transport ci-dessus mentionnés, récemment déclassé pour cause de mauvais état général dû à un âge avancé.
Le choix se porte sur une petite cylindrée économe en carburant.
Le devis estimatif atteint 11.000€ TVAC.
Mode de marché : procédure négociée.

20. La largeur de l'accotement le long du lotissement Bodart-Lempereur (4 parcelles) à Meux est insuffisante pour pouvoir y placer les équipements indispensables requis.
Il s'avère donc nécessaire de prévoir une zone de réservation de 167 mètres de long sur une largeur de 2,50 mètres en bordure de la rue Bois Notre-Dame.
La bande de terrain débordant de la sorte sur la propriété des lotisseurs de même que les équipements installés par eux, seront cédés gratuitement à la Commune à la date qu'elle fixera et en tout cas au plus tard à la réception définitive des travaux.
L'enquête publique réalisée du 30 juin au 14 juillet 2009 n'a suscité aucune réclamation ou observation.
21. Il en va de même pour le lotissement Frère (6 parcelles dont 4 destinées à la construction d'habitations) sis rue Bois Notre-Dame et à l'égard duquel l'enquête publique réalisée du 30 juin au 14 juillet 2009 n'a débouché sur aucune réaction.
Dans ce dossier, la zone de réservation nécessaire a une longueur de ± 93 mètres pour une largeur de $\pm 2,50$ mètres.

22-23. voir annexes